

TINCO'infos

Année 2002

Numéro 2 – avril 2002

⇒ ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Suite à l'abandon par le Sivom de Pernes de la compétence ordures ménagères, la commune de TINCQUES (comme celle de BERLES-MONCHEL qui adhérait également à ce SIVOM) a signé pour l'année 2002 une convention avec le Syndicat Mixte Tri-Ternois, en attendant la prise de cette compétence pour la Communauté de Communes de l'Atrébatie (qui devrait être effective dès janvier 2003).

Si le fonctionnement de ce service change peu par rapport à l'année 2001 (hormis le jour de collecte qui est maintenant le vendredi), il n'en est pas de même pour le coût. Celui-ci a été fixé par le Syndicat Mixte à 425 Frs par habitant et par an, soit 64,79 Euros.

Aussi, et afin de rendre cette transition un peu moins douloureuse, le conseil municipal a décidé de prendre une partie de la somme qui est réclamée au budget communal, et d'appliquer un tarif dégressif en fonction du nombre de personnes par foyers.

Ainsi une famille d'1 personne sera redevable de	61,00 Euros
de 2 personnes	114,00 euros
de 3 personnes	167,70 euros
de 4 personnes	205,80 euros
de 5 personnes	228,75 euros
de 6 personnes	236,40 euros
de 7 personnes	244,30 euros
de 8 personnes	252,00 euros

Cette redevance sera recouvrable dès le mois de juin, avec possibilité d'étalement du paiement (après accord tacite de M. Valéry WIMETZ, Trésorerie d'Aubigny - 03.21.22.01.81)

Il y a néanmoins amélioration du service avec l'accès à la déchetterie de BAILLEUL-AUX-CORNAILLES qui sera désormais autorisé selon les horaires suivants :

- ⇒ le samedi de 10 h à 15 h pour la période hivernale (du 1er novembre au 31 mars)
- ⇒ le samedi de 14 h à 18 h et le dimanche de 9 h à 13 h pour la période estivale (1er avril au 30 octobre).

et où pourront être déposés : ferraille de tous genre, gravats, végétaux, cartons, papiers, huiles de vidange, verres, batteries, piles, encombrants, toles fibrociment entières.

A titre de comparaison, le SIVOM d'AVESNES-LE-COMTE, auquel le reste des communes de l'ATREBATIE adhère, a fixé cette redevance à 355 F/ habitant par an (sans tri sélectif toutefois)

Le Conseil Communautaire de l'ATREBATIE devra par ailleurs se déterminer avant le 15 octobre sur le type de recouvrement de cette taxe pour l'année 2003 : soit le système de la redevance ou la fiscalisation (prise dès lors en compte sur la taxe foncière)

⇒ **DEMANDE D'AUTORISATION D'UN ELEVAGE PORCIN DE LA SCEA DU VIEUX CALVAIRE**

Le Conseil Municipal a délibéré le vendredi 22 février en annexant les prescriptions ci-après, signées par le Demandeur

Document signé par les associés de la SCEA du vieux calvaire détaillant les prescriptions indispensables à la réduction des odeurs de l'actuel site du vieux calvaire, lesquelles prescriptions seront reprises dans l'arrêté de demande d'autorisation d'exploitation d'un élevage porcin

- ⇒ Travaux de rénovation des bâtiments existants (réparation des portes et fenêtres ...)
- ⇒ Entretien des chemins d'accès, et de l'intérieur des bâtiments existants
- ⇒ Installation d'une barrière à l'entrée du site du vieux calvaire
- ⇒ Dès mars 2002, plantation d'une haie (basses et moyennes tiges) coupe-vent qui fasse écran visuel et anti-odeurs
- ⇒ **Couverture de la fosse à lisier à effectuer avant le début de l'été 2002**
- ⇒ Traitements systématiques
 - . Du lisier dans les pré-fosses au moyen de produits désodorisants
 - . Utilisation de produits asséchants dans le fumier (litière accumulée)
 - . Dératisation avec planification adaptée à l'élevage
 - . Désinsectisation dès le mois de mars (notamment de la fumière)

Tenue, à cet effet, d'un registre avec dates de mise en œuvre et factures à l'appui, consultable par les services vétérinaires

- ⇒ **Epandage absolument interdit les vendredis, samedis, dimanches et jours fériés**
- ⇒ **Epandage interdit au lieudit " entre deux villes "**
- ⇒ **Extension sur lisier (bâtiment P5) autorisé dès 2004 si respect des prescriptions précédemment mentionnées**

⇒ **Installation de cheminées verticales d'aération dans les bâtiments d'engraissement existants (P41) dès l'extension sur lisier (bâtiment P 5)**

(les présentes prescriptions ont été acceptées et signées par les associées de la SCEA du vieux calvaire, M. Philippe BOITEL & Mme Régine LAGALLE)

Il appartient désormais au Conseil Départemental d'hygiène d'étudier le dossier et d'émettre un avis définitif sur la demande.

⇒ **LES TRAVAUX A L'ECOLE**

Les travaux d'extension de l'école maternelle débuteront début mai pour se terminer aux environs de la Toussaint.

La rénovation des classes existantes est envisagée dans le courant de l'année 2003.

La municipalité déplore des vols qui ont récemment eu lieu à l'école (vols d'ordinateurs à deux dates différentes) et à la salle de sports (vol de boissons)

La Mairie a déposé plainte à la gendarmerie d'Aubigny-en-Artois et poursuivra en justice le ou les auteurs de ces méfaits. Les personnes ayant remarqué des comportements ou des présences suspects (notamment la nuit) sont priées de bien vouloir en informer l'autorité municipale

⇒ **JOURNEE PORTES OUVERTES A L'ECOLE**

Madame la Directrice, ses collègues enseignants et les enfants de l'école vous invitent à assister nombreux à la journée « portes ouvertes » qui aura lieu :

► **le samedi 15 juin 2002**

⇒ **ASSAINISSEMENT**

Afin de déterminer dans un premier temps le zonage (choix entre le collectif, l'autonome ou un système mixte), puis d'élaborer le dossier « assainissement » dans un second temps, il a été décidé de faire réaliser deux études :

► Une première étude hydraulique concerne les eaux pluviales, le ruissellement et les zones inondables.

► Une seconde consiste à réactualiser l'étude sur le schéma directeur d'assainissement effectuée par la société AMODIAG ENVIRONNEMENT à la demande, courant 1995, du S.I.V.U de la haute scarpe.

Le zonage doit répondre au souci de préservation de l'environnement, de respect de l'existant et de cohérence avec le P.L.U (Plan Local d'Urbanisme)

Il sera soumis à enquête publique avant approbation par le conseil municipal.